

ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reprise de l'usine Sanofi d'Amilly Question au Gouvernement n° 478

Texte de la question

REPRISE DE L'USINE SANOFI D'AMILLY

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Ménagé.

M. Thomas Ménagé. Sanofi a annoncé mercredi la cession de son site de production d'Amilly, dans ma circonscription. Cette usine stratégique pour notre souveraineté pharmaceutique est la seule en Europe à pouvoir synthétiser le principe actif du Kardégic, médicament d'intérêt thérapeutique majeur. Grâce aux 27 millions de boîtes vendues chaque année, des millions de nos concitoyens sont protégés des maladies cardiovasculaires.

Le site d'Amilly produit aussi l'Aspégic, qui appartient aujourd'hui au groupe Opella. En octobre 2024, le gouvernement avait annoncé en grande pompe avoir obtenu une obligation de maintien de la production sur le territoire national pendant dix ans après la cession d'Opella au fonds américain CD&R, une participation de l'État visant à s'assurer du respect des engagements. Trois jours plus tard, le ministre de l'industrie se rendait dans l'usine française de la holding luxembourgeoise qui souhaite aujourd'hui racheter celle d'Amilly.

L'accord tripartite est caduc avant même d'avoir été appliqué : demain, l'un des trois médicaments objet de l'accord, l'Aspégic, ne sera plus géré par Opella, mais par un façonnier étranger et un commercialisateur, qui eux ne sont soumis à aucun engagement. Alors que le président de la République évoque enfin l'indépendance, notamment pharmaceutique, de notre pays après la crise sanitaire, rejoignant ainsi les préoccupations de Marine Le Pen, qui alerte sur cette nécessité depuis des années, il est temps de joindre les paroles aux actes en protégeant cet outil industriel unique en Europe.

Le gouvernement était-il au courant au moment où l'accord a été signé que celui-ci ne pourrait pas être entièrement appliqué du fait de la cession à venir ? Comment garantirez-vous que des médicaments essentiels comme le Kardégic ou l'Aspégic continueront à être produits en France ? L'État entrera-t-il au capital de la société qui le reprend ? Signerez-vous un nouvel accord ? Enfin, comment garantirez-vous aux salariés le maintien de leurs conditions de travail et des conditions de reprise acceptables ? (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

M. Éric Lombard, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique . L'opération dont vous parlez s'inscrit en effet dans la continuité de la précédente, que vous avez évoquée ; elle obéit aux mêmes raisons stratégiques qui conduisent à des modifications de périmètre. M. Julien Odoul. Ce n'est pas la stratégie qui nous inquiète : c'est le stratège!

M. Éric Lombard, *ministre*. Le site d'Amilly, qui emploie effectivement 275 salariés, produit l'Aspégic et le Kardégic, qui n'entrent pas dans la stratégie de Sanofi. Nous le savions déjà ; c'est pour cela que l'opération que vous évoquez a été menée. L'entreprise a engagé des discussions avec Astrea pharma. Ce groupe reprendrait le site d'Amilly et apporterait des volumes de production qui amélioreraient même le taux de remplissage du site. Substipharm, un acteur français, reprendrait l'exploitation des produits Aspégic, Kardégic et Cardirene. Ainsi, leur production resterait en France. Nous respectons la décision de Sanofi, qui s'inscrit donc dans la continuité de la précédente. Nous suivons la situation de très près pour veiller à ce que les engagements soient tenus.

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Ménagé.

M. Thomas Ménagé. Vous n'apportez aucune réponse en matière de souveraineté et de maintien de la production, ni aux 275 salariés, qui sont très inquiets. Venez avec moi leur expliquer : vous n'apportez malheureusement rien. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Données clés

Auteur: M. Thomas Ménagé

Circonscription: Loiret (4e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question: 478

Rubrique: Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique **Ministère attributaire :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 mars 2025